

# Plan Numérique Académique



La feuille de route 2013-2014

JUIN 2013

## Le contexte académique

La Corse, région insulaire, montagneuse et rurale, est constituée d'un réseau d'établissements du premier et second degré de très petite taille éclatés sur l'ensemble du territoire. Cette configuration prédispose naturellement au développement des TICE, pour une offre d'enseignement cohérente et ouverte à l'ensemble des élèves de l'académie.

Ainsi dès 2007, le Recteur, en accord avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), faisait inscrire une ligne « Mieux Apprendre avec les TICE » au contrat de projet 2007-2013. Cette dynamique initiée maintenant depuis 6 ans, a permis de conforter un partenariat fort avec cette collectivité qui a la particularité de disposer de compétences spécifiques tant sur les collèges que sur les lycées.

Ce fonctionnement institutionnel simplifié accélère la mise en place des projets qui touchent à l'éducation et particulièrement le domaine des TICE. Par ailleurs la responsabilité particulière de la CTC pour la Langue et la Culture Corse, permet aussi à cette collectivité de mobiliser des ressources, en compléments des mairies, pour les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, en particulier sur les sites bilingues.

Parallèlement à ce partenariat régional, l'académie s'est mise en ordre de marche pour tenter de relever les défis à venir. Ainsi de puis 2008, les ressources techniques informatiques et pédagogiques sont fédérées au sein d'une seule structure, la DSI (Direction des Systèmes d'Information). Des enseignants et des informaticiens y travaillent au strict bénéfice du développement des usages pédagogiques du numérique.

Aujourd'hui 3 instances de gouvernance assurent le pilotage du numérique pour la Corse. Deux sont présidées par le Recteur, elles associent des chefs d'établissements (ou directeurs d'écoles), des inspecteurs (du 1<sup>er</sup> ou du second degré), les 2 Directions Académiques et les services académiques. Il s'agit du Comité de pilotage des Systèmes d'Information du Second degré (CPSI2D) et du Comité de pilotage des Systèmes d'Information du Premier degré (CPSI1D). La troisième instance est coprésidée par le Recteur et le Président du Conseil Exécutif de Corse. Intitulée Comité de Pilotage ENT, elle a vocation à traiter de l'ENT régional, ainsi que de toutes les problématiques qui lui sont associées (Réseau Haut débit, réseau interne des EPLE, équipement, maintenance et assistance).

Le dernier élément contextuel de l'académie découle de l'importance du développement de la Langue et Culture Corse dans notre système d'éducation. Largement intégré dans les enseignements de la maternelle au lycée, valorisé par des filières bilingues, la place du Corse doit tout naturellement être intégrée dans notre stratégie TICE. La traduction de l'ENT, la production de ressources autour de la langue, de la culture et du patrimoine ainsi que le développement de supports spécifiques sont les exemples de cette activité pédagogique particulière déclinée dans notre politique numérique.

## Les équipements et leurs impacts

La connaissance des éléments constitutifs d'un « réseau » numérique est indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie académique. Elle permet de traiter un certain nombre de préalables techniques, de déceler des faiblesses organisationnelles et de travailler à des schémas de développement structurants.

Les derniers chiffres validés pour notre académie, datent de 2011, mais donnent une vision correcte de l'état des lieux et des actions à entreprendre dans le cadre de la feuille de route.

### **Le second degré** (source Baromètre Corse Numérique 2011):

Couverture ADSL du territoire	Supérieure à 99 %
Taux d'équipement (couple avec enfants)	91 % possèdent au moins 1 ordinateur
Taux d'accès Internet (couple avec enfants)	89 % possèdent un abonnement ADSL
Collège :	
Ratio Ordinateur/élève	1 ordinateur pour moins de 6 élèves
Ratio TNI/ élève	1 TNI pour 159 élèves
Lycée :	
Ratio Ordinateur/élève	1 ordinateur pour moins de 3 élèves
Ratio TNI/ élève	1 TNI pour 130 élèves
Type d'accès Internet des EPLE	ADSL de 8 à 18 Mo

La fibre est en train d'être installée sur les agglomérations Ajaccienne et Bastiaise et les zones d'ombre restant sont prises en charge dans le cadre d'un projet régional en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation.

***Ces chiffres, à moduler selon les micros-régions, ont permis d'envisager le déploiement d'un ENT, comme point central de notre politique numérique, sans craindre d'amplifier une fracture numérique sociale ou géographique. L'absence d'accès haut débit pour les EPLE fixe, lui, les limites en terme d'usage généralisé.***

La maintenance de l'ensemble des matériels est assurée par une équipe mobile régionale de 6 techniciens pour les 45 EPLE de l'académie.

L'assistance et la supervision réseau sont assurées par les informaticiens de la DSI.

### **Le premier degré :**

La photographie est plus contrastée et la structure même des écoles rend difficilement quantifiable la part du numérique pédagogique. Cependant, les 49 Ecoles Numériques Rurales complètent le maillage des 10 à 15 communes d'importance moyenne qui ont les ressources suffisantes pour équiper leurs écoles d'une salle dite « multimédia » (10 à 12 ordinateurs/école avec un TNI).

Les mairies assurent la maintenance matérielle de ces équipements alors que l'académie ne dispose aujourd'hui que de 2 ETP pour un accompagnement aux usages. ***Cette situation nous oblige à reconsidérer l'ensemble de notre dispositif d'animation dans la perspective d'un développement raisonnable des TICE pour le 1<sup>er</sup> degré.***

## Les priorités académiques 2013-2014

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la république et l'affichage d'une priorité au numérique dans notre projet académique 2012-2016 ont contribué à la détermination d'objectifs spécifiques pour cette année scolaire.

Ces objectifs ont été fixés en cohérence avec la mise en œuvre d'une politique TICE pluriannuelle ambitieuse favorisée par le démarrage du contrat de projet (Etat-Région) 2014-2020 et l'accès facilité aux crédits européens.

Ces priorités opérationnelles, tout en respectant le schéma national, intègrent la spécificité académique et tendent à rendre plus efficient l'ensemble du dispositif mis en place. Elles prennent en compte l'exigence d'un développement des usages au service des élèves, l'existant en terme de pratiques pédagogiques, les relations avec nos partenaires des collectivités locales, de l'enseignement supérieur et les fournisseurs de ressources.

Les axes de travail de la feuille de route 2013-2014 s'articulent ainsi autour de 6 points principaux :

- L'amélioration de la formation (initiale et continue) des enseignants
- La structuration d'un réseau « professionnalisé » de référents numériques 1<sup>er</sup> et second degré
- La refonte de nos instances de pilotage interne et avec les collectivités locales.
- La généralisation des usages TICE dans le second degré autour de l'ENT régional.
- La mise en œuvre d'une expérimentation d'ENT 1<sup>er</sup> degré autour d'une dizaine de sites pilotes.
- Le développement du partenariat avec le CRDP, particulièrement pour le travail autour des ressources Langue et Culture Corse.

## La feuille de route et son évaluation

La feuille de route académique est présentée sur la base des six thèmes indiqués par le Ministère de l'Education Nationale, les priorités de la Corse y étant déclinées dans le détail.

Ce document sera présenté dès la rentrée scolaire lors de la mise en place des instances de gouvernance et en réunion de chefs d'établissements. Le Délégué Académique au Numérique sera chargé de sa mise en œuvre sous l'autorité du Recteur.

Chaque action ou axe de développement sera mené par une équipe projet, sous la responsabilité d'un chef de projet qui sera en charge du suivi du chantier qui lui aura été confié.

L'ensemble des documents contractuels qui lient l'académie à des partenaires extérieurs (collectivités, établissements publics, fournisseurs, etc...) devra être revu en fonction des orientations nouvelles décrites dans la feuille de route.

L'évaluation pourra être pensée par grands projets, mais devra aussi considérer l'approche académique globale de la stratégie TICE. Il existe d'ors et déjà quelques indicateurs mesurant par exemple les taux de connexion à l'ENT, le nombre et le type de matériel installés, les investissements réalisés, le volume d'heures de formation, le nombre de séquences de cours construite dans l'ENT, le nombre d'enseignants ayant le C2i2e. Ces indicateurs devront être affinés pour obtenir une réelle mesure de la pratique pédagogique.

Le D.A.N. présentera au Recteur l'ensemble du dispositif de suivi (en octobre 2013) et d'évaluation (en janvier 2014).

- **Page 6 : Organisation et gouvernance : mise en place d'une gouvernance académique et de gouvernances partagées avec les collectivités.**
- **Page 8 : Equipement et maintenance.**
- **Page 9 : Politique académique de formation « au » et « par » le numérique.**
- **Page 11 : Animation et accompagnement des équipes pédagogiques en établissement et stratégie du changement.**
- **Page 13 : Intégration du numérique dans les projets d'établissements et d'écoles.**
- **Page 14 : Déclinaison de la politique de déploiement d'actions et services favorisant le déploiement des usages pédagogiques numériques.**

**THEME N° 1 :**  
**Organisation et gouvernance : mise en place d'une**  
**gouvernance académique et de gouvernances**  
**partagées avec les collectivités**

**L'existant :**

Aujourd'hui 3 comités ont en charge une partie spécifique de la problématique TICE académique ou régionale. Sous l'autorité du Recteur les comités de pilotage des systèmes d'information du 1<sup>er</sup> et second degré restent très axés sur la mise en cohérence de nos S.I.

Le comité de pilotage ENT, coprésidé par le Recteur et le Président du Conseil Exécutif de Corse est, quant à lui spécialisé dans la définition d'une stratégie autour d'un ENT régional. Le groupe projet ENT, émanation opérationnelle du comité de pilotage ENT, assure de son côté la mise en œuvre de cette politique en associant les 2 partenaires institutionnels, les corps d'inspections, les services de formation et les chefs d'établissements.

**Le constat :**

*Les plus :*

L'excellence et l'antériorité des relations avec une collectivité territoriale unique interlocutrice pour les collèges et lycées de Corse, facilite le développement de projets d'envergure pour ce type d'établissements.

Le travail en commun réalisé sur le contrat de projet 2007-2013 a aussi renforcé la coordination entre le Rectorat et le SGAC (Secrétariat Général aux Affaires Corses) pour tout ce qui touche aux modalités de cofinancement des projets TICE.

La taille de l'académie et la proximité des acteurs induit une réactivité et une souplesse dans la mobilisation des énergies qui compensent en partie la faiblesse du tissu humain et les carences structurelles inhérentes à une région d'à peine 350 000 habitants.

Le Rectorat, est reconnu aujourd'hui par les collectivités locales de Corse, comme un prescripteur fiable dans le domaine des pratiques et des ressources numériques. Il en est de même pour la prescription en terme de supervision de réseau d'EPLÉ ou de dispositif de sécurisation des accès Internet dans les établissements.

*Les moins :*

La facilité d'accès à une collectivité unique pour le second degré contraste avec l'hétérogénéité des interlocuteurs pour le 1<sup>er</sup> degré.

L'articulation et la coordination des différentes composantes académiques n'est pas optimum dans l'organisation actuelle. Les liens second et 1<sup>er</sup> degré pas assez approfondis, les échanges trop ponctuels avec l'IUFM et la liaison insuffisante avec le CARDIE sont l'illustration de ce que pourraient être nos marges de progression sur ce thème.

**THEME N° 1 : (suite)**  
**Organisation et gouvernance : mise en place d'une  
gouvernance académique et de gouvernances  
partagées avec les collectivités**

**Les axes d'amélioration :**

- Installer un dispositif de gouvernance interne permettant une mise en cohérence académique et qui prenne en compte tous les acteurs concernés.
- Optimiser et formaliser les partenariats spécifiques avec l'ESPE et le CRDP.
- Elargir le champ de compétence de l'instance de gouvernance partagée avec les collectivités locales.

**Les actions :**

- Fusion des 2 comités de pilotages internes en un « Comité Numérique Académique » à vocation fonctionnelle transversale (SI et usage numérique pédagogique), pour le 1<sup>er</sup> et le second degré. (*Proposition Juin-Juillet 2013 / Installation rentrée 2013*)
- Elargissement du comité de pilotage ENT aux représentants des communes et des communautés de communes. Modification de son objet (et donc de son intitulé) pour l'étendre plus globalement au numérique éducatif (*discussion en cours avec les partenaires extérieurs pour une concrétisation fin octobre au plus tard*).
- Réexamen de nos conventionnements avec l'ESPE et le CRDP et renforcement de nos coopérations dans le domaine de la formation et de la mise à disposition de ressources. (*Juillet 2013 pour le CRDP 1<sup>er</sup> trimestre 2013-2014 pour l'ESPE*).

## THEME N° 2 : Equipement et maintenance

### L'existant :

Aujourd'hui, le partage est clairement établi, pour le second degré, entre la prise en charge matérielle (achat, entretien, maintenance), l'assistance logicielle (logiciel gestion, ressources pédagogiques) et la supervision réseau.

La première activité est entièrement prise en charge par la collectivité territoriale de Corse, la deuxième est totalement assurée par l'académie et la troisième est partagée.

Pour le premier degré, on retrouve sensiblement la même répartition avec les mairies. Il faut cependant considérer que la 3<sup>ème</sup> activité est de bien moindre importance sur les réseaux d'école.

### Le constat :

#### *Les plus :*

Le service aux EPLE est vu comme une priorité par l'Académie et la CTC. Il existe donc une mise en commun et une interaction des moyens déployés par les 2 structures : L'outil de « help-Desk » installé au Rectorat est partagé, la gestion fonctionnelle de l'équipe mobile régionale est copilotée.

Le taux et la qualité d'équipement des EPLE sont d'un bon niveau.

La reconnaissance de notre rôle de prescripteur technique facilite l'interopérabilité des réseaux et les échanges de données.

#### *Les moins :*

L'absence du haut débit pour les EPLE.

La faiblesse de maintenance pour les écoles des petites communes.

La difficulté à maintenir en l'état de l'art les réseaux internes des EPLE.

### Les axes d'amélioration :

- Augmenter le débit des EPLE suite à la généralisation de l'ENT
- Trouver des partenariats spécifiques pour l'équipements des écoles.
- Améliorer et pérenniser les dispositifs d'assistance/maintenance pour les EPLE.

### Les actions :

- Déploiement par la CTC d'un réseau régional haut débit des EPLE (les premiers raccordements fibres sont programmés fin 2013).
- Réalisation d'un audit des réseaux internes des EPLE (en cours, fin prévue en septembre 2013)
- Réalisation par le rectorat d'un cahier des charges de « l'EPLE numérique » (livraison prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013-2014).
- Définition par le Rectorat d'une configuration de base « Ecole numérique » (livraison prévue en juin 2014 avec l'évaluation de l'expérimentation ENT).



### THEME N° 3 : Politique académique de formation « au » et « par » le numérique

#### **L'existant :**

##### *Pour le second degré :*

L'ENT régional pour le second degré est aujourd'hui l'élément fédérateur du développement des TICE en Corse. L'essentiel du dispositif de formation 2013-2014 lui est donc largement consacré. Il s'équilibre entre :

- Des sessions d'information et de sensibilisation à l'ENT.
- Des formations généralistes de premier niveau.
- Des formations disciplinaires
- Des webconférences sur des thématiques spécifiques (le portfolio, l'ENT et l'apprentissage des langues, la communication vers les familles,...)

Ces formations sont essentiellement assurées par les référents académiques de l'ENT, les IA-TICE et la société attributaire du marché ENT dans lequel un important volet accompagnement avait été prévu au cahier des charges.

Parallèlement 1 séminaire annuel réunit les correspondants ENT, les corps d'inspections, la DAFPEN, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et les chefs d'établissement pour faire un bilan des actions effectuées et recenser les besoins à venir.

##### *Pour 1er degré :*

L'activité de formation pour les TICE est principalement orientée autour des TNI. Elle est assurée en grande partie par le biais d'un conventionnement avec le CRDP.

##### *Pour l'encadrement :*

Un séminaire annuel par département regroupe les chefs d'établissement et les IA-IPR. Il a vocation à faire un tour d'horizon des dispositifs en place et de présenter le contexte et les objectifs de la stratégie académique.

Pour le premier degré, des interventions thématiques en conseil d'IEN sensibilisent les inspecteurs aux enjeux du numérique dans les pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, une contractualisation avec l'IUFM (futur ESPE) a permis d'offrir aux enseignants titulaires l'opportunité de présenter le C2i2e. Cette formation n'est aujourd'hui dispensée que sur la base d'apports théoriques.

Des expérimentations d'enseignement à distance (via la WebConférence) offrent aujourd'hui à quelques classes du monde rural, la possibilité d'apprentissage de l'anglais dans le cadre d'un programme annuel validé par l'IPR de la discipline.

## **THEME N° 3 : (suite)**

### **Politique académique de formation « au » et « par » le numérique**

#### **Les axes d'amélioration :**

- Elargir et pérenniser d'un réseau de formateurs compétents et identifiés
- Mutualiser les ressources en formation (1<sup>er</sup> et second degré)
- Impliquer plus encore les corps d'inspections et les chefs d'établissement dans la définition des axes de formation.
- Rapprocher la formation « technique » au TNI et sa déclinaison en usages pédagogiques.
- Investir le champ de la formation au « juridique dans le numérique »
- Développer les dispositifs de formation à distance.
- Adapter les modalités de certification au C2i2e pour les enseignants titulaires.

#### **Les actions :**

- Mise en place et valorisation d'un pool d'expertise en formation avec un référent par bassin ( à minima) pour le second degré. (Fin d'année 2013)
- Désignation d'un référent numérique par circonscription pour le premier degré. (Fin d'année scolaire 2013-2014)
- Définition du socle minimum de connaissance de ces référents. (préconisations conjointe du DAN, de la Mission TICE et du CRDP, Octobre 2013).
- Organisation d'une campagne de promotion du dispositif Pairform@nce et travail avec l'Université pour une mutualisation de son outil de formation à distance. (dès septembre 2013)
- Redéfinition du cahier des charges du CRDP pour la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, avec une réorientation plus axée sur la pratique pédagogique. (1<sup>er</sup> trimestre 2013-2014).
- Soutien spécifique aux municipalités qui auront consenti des investissements importants investi dans l'équipement « d'écoles numériques ».
- Organisation d'un séminaire « Sécurité, responsabilité et droit numérique » , à destination en priorité des chefs d'établissement et des DASEN. (Avril 2014)
- Organisation d'un séminaire « Droit du numérique » , à destination en priorité des référents numériques, des IA-TICE et des corps d'inspection. (Avril 2014)
- Intégration d'enseignants référents du second degré dans le dispositif de formation TICE de l'ESPE de Corse. (Juillet 2013)
- Validation de la certification mise en place par l'ESPE pour le C2i2e dans le cadre d'un groupe de travail commun. (dès septembre 21013)

**THEME N° 4 :**  
**Animation et accompagnement des équipes  
pédagogiques en établissement et stratégie du  
changement**

**L'existant :**

*Pour le second degré :*

Le développement des TICE pour notre académie est orienté autour de l'ENT et des innovations pédagogiques. Jusqu'à il y a peu, l'animation de ces 2 domaines était assurée par une équipe restreinte de référents académiques et la mission TICE. Progressivement, les corps d'inspection s'emparent du dispositif et quelques référents d'établissement (en particulier les IA-TICE) y consacrent la majeure partie de leur activité TICE.

Les séminaires, organisés conjointement par le Rectorat et la CTC, pour les chefs d'établissement, sont, eux, consacrés aux impacts organisationnels d'un ENT sur la vie de l'EPL. Ils décrivent aussi les conditions de réussite du déploiement de ce type d'outil dans un établissement scolaire.

*Pour 1er degré :*

Les animateurs TICE du 1<sup>er</sup> degré travaillent en collaboration avec le CRDP, essentiellement sur la formation. L'animation d'un réseau aussi hétérogène est complexe et nécessite une réflexion approfondie sur les objectifs académiques à examiner en terme de pertinence des dispositifs à déployer.

**Le constat :**

*Les plus :*

Ce dispositif « réduit » mais resserré était efficace lors d'un démarrage des usages. Il a garanti la cohérence académique du déploiement de l'ENT.

La taille de l'académie conduit à des échanges facilités qui permettent une « autogestion » de l'accompagnement des enseignants dans cette période de démarrage.

La proximité avec les chefs d'établissement a permis des échanges réguliers et denses sur ce thème. Ceux-ci ont permis des réorientations d'objectifs sur l'ENT pour une adaptation plus forte au terrain.

*Les moins :*

Ce dispositif n'est plus adapté à la phase de généralisation de l'ENT. du second degré.

Le lien avec le CARDIE n'est pas assez conséquent pour optimiser le portage de projets innovants.

La lisibilité académique des chantiers en cours, des actions disciplinaires ou des innovations en EPLE reste à améliorer.

**THEME N° 4 : (suite)**  
**Animation et accompagnement des équipes  
pédagogiques en établissement et stratégie du  
changement**

**Les axes d'amélioration :**

- Constituer un réseau étoffé de personnes ressources pour le second degré.
- Réfléchir à l'organisation optimum de ce réseau pour le 1<sup>er</sup> degré
- Consolider les échanges avec les chefs d'établissement
- Instituer un cadre d'échange avec le CARDIE
- Organiser la diffusion de l'information entre tous les acteurs académiques

**Les actions :**

- « Professionnalisation » des référents numériques et IA-TICE (redéfinition des missions, formation, organisation d'un réseau académique). (1<sup>er</sup> trimestre 2013-2014)
- Organisation de séminaires numériques IEN-Directeurs d'écoles, à l'image de ceux organisés dans le second degré. (Fin d'année scolaire 2013-2014)
- Organisation d'un réseau de référents numériques pour le 1<sup>er</sup> degré. (à compter de septembre 2013, jusqu'à la fin de l'année scolaire)
- Intégration du CARDIE à toutes les instances de pilotage et aux groupes projets spécifiques. (Juillet 2013)
- Maintien du principe des séminaires annuels de chefs d'établissement du second degré.
- Refonte du site TICE académique et harmonisation avec les sites disciplinaires. (Juin 2013 à décembre 2013).

## **THEME N° 5 :** **Intégration du numérique dans les projets d'établissements et d'écoles**

### **L'existant :**

*Pour le second degré :*

Le volet numérique des projets d'établissement n'est pas nécessairement décliné de manière transversale comme dans le projet académique. Orienté par la stratégie académique, il décrit les modalités de déploiement de l'ENT, spécifiques à son établissement ou informe d'une expérimentation particulière souvent disciplinaire (Ballado-diffusion, tablette EPS, Réseau Wifi d'élèves,...)

*Pour 1er degré :*

Les projets d'école n'intègrent pas forcément un volet numérique. Celui-ci est en effet intimement lié à la volonté des communes de disposer d'une « école numérique » et aux ressources académiques mobilisables pour accompagner ce type de projet.

### **Les axes d'évolution :**

- Systématiser le volet numérique dans le projet d'établissement pour les EPLE.
- Solliciter le volet numérique dans les projets d'écoles bénéficiant de dotations particulières dans le domaine des TICE (ENR, équipement en « école numérique », Cyber-Base,...)

### **Les actions :**

- Formation des référents numériques pour assister les chefs d'établissement dans la rédaction du volet numérique. (Mars 2014 au plus tard)
- Sensibilisation (lors des séminaires) des chefs d'établissements au principe de « transversalité » du volet numérique d'un EPLE. (année scolaire 2013-2014)
- Formation des référents 1<sup>er</sup> degré pour assister les directeurs d'école à la rédaction du volet numérique. (fin d'année 2014).
- Sensibilisation des DASEN et IEN sur l'offre d'accompagnement et de formation spécifique de l'académie liée aux projets d'équipement numérique des écoles. (séminaire 2013-2014)

**THEME N° 6 :**  
**Déclinaison de la politique de déploiement d'actions  
et services favorisant le déploiement des usages  
pédagogiques numériques**

**L'ENT régional pour le second degré:**

L'ENT est, pour notre académie, le pivot essentiel autour duquel doivent s'articuler les pratiques pédagogiques réalisées avec les TICE. Expérimenté en 2010, il est cette année dans sa phase de généralisation, avec le socle pédagogique de la société It's Learning reconnu parmi les meilleurs.

La généralisation exige une parfaite synergie entre les actions de formation, l'implication des corps d'inspection et un dispositif d'accompagnement efficace auprès des chefs d'établissement et des enseignants. Elle impose un accès à des réseaux de qualité à haut ou très haut débit. Elle nécessite aussi la mise à disposition de ressources disciplinaires variées.

***Les actions 2013-2014:***

- « Priorisation » du PAF 2013-2014 autour des formations ENT.
- Utilisation du volet accompagnement du marché ENT pour promouvoir l'ENT régional LEIA par des vidéos décrivant les usages en cours dans les établissements de l'île.
- Utilisation du volet développement du marché ENT pour installer en accès unique authentifié (SSO) tous les connecteurs applicatifs nécessaires en EPLE.
- Animation du site Inter-Etablissement de l'ENT pour promouvoir le principe fédérateur d'un outil commun à tous les collèges et lycées de Corse.
- Organisation de réunions de bassin transdisciplinaires pour l'échange « des bonnes pratiques ».
- Systématisation des sessions de présentation disciplinaire des usages pédagogique de l'ENT régional.

**Un ENT pour le premier degré:**

L'académie a décidé de lancer une expérimentation ENT pour le premier degré. Ce pilote suit un double objectif : Proposer à toutes les écoles une solution de sécurisation des accès Internet supervisée académiquement et établir un cahier des charges d'un ENT 1<sup>er</sup> degré à partir de l'évaluation qui sera faite en fin d'année.

***Les actions 2013-2014:***

- Installation du pilote dans une dizaine d'école (rentrée 2013-2014)
- Travail avec le CRDP et les corps d'inspection pour établir un socle de base des ressources à mettre en ligne (toute l'année scolaire)
- Formation des enseignants (rentrée 2013-2014)
- Evaluation de l'expérimentation (Juin 2014)

**THEME N° 6 : (suite)**  
**Déclinaison de la politique de déploiement d'actions  
et services favorisant le déploiement des usages  
pédagogiques numériques**

**Les innovations:**

Avec l'ENT, les innovations pédagogiques sont le deuxième axe de la stratégie numérique de l'académie de Corse. En relation étroite avec le CARDIE, le DAN a pour mission de recenser, de soutenir, de promouvoir et de stimuler cette démarche. La mission TICE viendra en soutien de ces initiatives.

*Les actions 2013-2014:*

- Portage méthodologique et financier de 2 projets d'innovation (Tablette-EPS et e-book de simulation en 3D).
- Mise en place d'un dispositif de recensement et de valorisation de ces projets (site académique, présentation académique des innovations par les créateurs)
- Mobilisation des fonds européens du contrat de projet pour leur financement.

**Le haut débit et le collègue numérique :**

La collectivité territoriale de Corse commencera à équiper les EPLE au tout début de l'année 2014. Il n'existe donc pas d'établissement éligible à cet appel à projet. Parallèlement, le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) entre dans sa phase opérationnelle avec l'équipement en fibre d'Ajaccio, Bastia et leurs périphéries. Ces opérations proposeront une offre haut débit pour les écoles des communes concernées.

*Les actions 2013-2014:*

- Participation du DAN aux comités de pilotage du SDTAN Corse.
- Inscription à l'ordre du jour du comité de pilotage « externe » du suivi des travaux du réseau haut débit des EPLE.
- Pré positionnement d'écoles et d'un collège fibrés, en vue de projets numériques pour l'année scolaire 2014-2015 (sur la base d'un planning prévisionnel d'équipement).

**THEME N° 6 : (suite)**  
**Déclinaison de la politique de déploiement d'actions  
et services favorisant le déploiement des usages  
pédagogiques numériques**

**L'accompagnement personnalisé:**

Au-delà de l'opération nationale avec le CNED sur les établissements de l'enseignement prioritaire, l'académie développe un projet sur la problématique des élèves décrocheurs. En s'appuyant sur l'ENT régional, le réseau de la MGI (Mission Générale d'Insertion) met en place un dispositif autour du travail collaboratif, d'espaces partagés et de suivi individualisé pour les élèves qu'ils doivent suivre.

*Les actions 2013-2014:*

- Organisation du groupe projet « accompagnement personnalisé » autour du référent Education Prioritaire de l'académie (Juillet-Septembre 2013)
- Formation à l'ENT des collaborateurs de la MGI (septembre 2013)
- Suivi et évaluation du projet MGI.

**La langue et la culture Corse :**

Spécificité académique parfaitement intégrée dans notre système scolaire, elle offre un champ d'application varié aux pratiques pédagogiques TICE. Elle représente un vecteur fort de promotion des TICE dans le premier degré, tout particulièrement avec les écoles bilingues. Outre apprentissage de la langue, les activités autour de la production de ressources sont propices à l'usage des TICE. Le CRDP est un contributeur expert et incontournable dans ce domaine.

*Les actions 2013-2014:*

- Coopération accrue avec le CRDP pour la mise à disposition de ressources numériques 1<sup>er</sup> et second degré.
- Production de méthodes d'apprentissage du Corse via l'ENT avec les équipes spécialisées du CRDP.
- Traduction en Corse des nouveaux modules de l'ENT